

République Française  
Département Indre-et-Loire  
**la Celle-saint-Avant**

## Procès-Verbal

### Séance du 28 Mai 2026

L' an 2026 et le 28 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de conseil sous la présidence de PEROT Yannick Maire

**Présents** : M. PEROT Yannick, Maire, M. JOLY Michel, Mme POISSON Emmanuelle, Mme CARPY Joëlle, M. PAGÉ Jean-Pierre, M. BOUTIN Samuel, M. SCIPION Eric, Mme PROUST Angéline, M. CHAMPIGNY Arnaud, Mme BALZEAU Fanny

**Excusés ayant donné procuration** : M. BARRAULT Pierre à M. PEROT Yannick, M. MERCIER Dany à M. PAGÉ Jean-Pierre, Mme BONNIN Lolita à Mme POISSON Emmanuelle, Mme MANERO Lilou à M. JOLY Michel.

**Absente** : Mme AUDIGUET Cécile

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 22/05/2026

**Date d'affichage** : 22/05/2026

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Mairie de la Celle-Saint-Avant  
le : 01 juin 2026

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

**A été nommé secrétaire** : M. SCIPION Eric

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

*Approbation et ajout d'éventuelles remarques au procès-verbal du 29 avril 2026*

*2026\_05\_01 Signature d'un contrat de prêt avec le Crédit Agricole*

*2026\_05\_02 Modification de la participation financière prévue dans le cadre de la cession de matériel aux exploitants du restaurant "Le Cellois" (modification de la délibération n° 2024\_01\_10 en date du 10 janvier 2026*

*2026\_05\_03 Désignation d'un élu référent au comité de pilotage relatif à la police de publicité*

*2026\_05\_04 Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)*

*2026\_05\_05 Attribution d'une subvention de fonctionnement au mouvement Vie Libre*

*Etat des décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du CGCT (délégation du conseil municipal au maire)*

*Informations et questions diverses*

procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

#### **2026\_05\_01 – Signature d'un contrat de prêt avec le Crédit Agricole**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 100 000 € destiné à financer le projet suivant " Projet communal d'aménagement des abords du plan d'eau et bâtiments communaux " auprès du Crédit Agricole dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 100 000.00 €  
Durée d'amortissement : 240 mois  
Taux : 3,75 %  
Périodicité des échéances : trimestrielle  
Mode amortissement : échéances constantes  
Frais de dossier : 150 €

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 100.000 € selon les conditions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil municipal

- **décide** de contracter auprès du Crédit Agricole, un emprunt de 100 000 € selon les conditions énumérées ci-dessus
- **dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget communal
- **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

#### **2026\_05\_02 – Modification de la participation financière prévue dans le cadre de la cession de matériel aux exploitants du restaurant "Le Cellois" (modification de la délibération n° 2024\_01\_10 en date du 10 j**

Exposé de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la délibération prise en 2024 (n° 2024\_01\_10 – Acquisition par la commune du matériel du restaurant « Le Cellois ») relative à l'acquisition par la commune du matériel présent dans l'établissement exploité dans le cadre du fonds de commerce « Le Cellois », ainsi qu'à sa cession aux repreneurs avec paiement échelonné.

Il rappelle qu'un acte notarié a été signé le 27 septembre 2024 fixant les conditions de cette cession.

Monsieur le Maire a rencontré les repreneurs le 20 avril 2026. À cette occasion, il leur a indiqué qu'ils recevront un titre de recette relatif au matériel vendu dans le cadre de la reprise du fonds de commerce. Il leur a également proposé de procéder à un nouvel inventaire contradictoire du matériel présent dans l'établissement.

À la suite de ce titre, les acquéreurs ont adressé un courrier reçu par mail le 12 mai 2026 en mairie sollicitant une réévaluation du matériel avant tout règlement définitif, faisant valoir qu'une partie des équipements se serait dégradée depuis la reprise de l'établissement en mars 2024 du fait de leur usage et de leur vétusté, certains matériels étant désormais hors d'usage ou ayant dû être évacués.

**Vu** la délibération n° 2024\_01\_10 en date de 2024 relative à l'acquisition par la commune du matériel du restaurant « Le Cellois » ;

**Vu** l'acte notarié en date du 27 septembre 2024 fixant les conditions de la cession ;

**Vu** le titre de recette émis au cours de l'année 2026 relatif au matériel cédé ;

**Considérant** la nécessité de procéder à une vérification contradictoire de l'état du matériel afin d'en apprécier la valeur réelle actualisée ;

En conséquence, Monsieur le Maire propose :

- de procéder à un nouvel inventaire contradictoire du matériel présent dans l'établissement ;
- de réexaminer la valeur des biens concernés ;

Il est également précisé qu'à l'issue de l'inventaire contradictoire, le dossier sera de nouveau présenté au conseil municipal afin de déterminer, le montant définitif des sommes dues.

Monsieur le Maire informe par ailleurs le conseil municipal qu'il a demandé au comptable public de suspendre provisoirement toute procédure de poursuite relative au recouvrement des sommes concernées dans l'attente du réexamen du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** :

- qu'un nouvel inventaire contradictoire du matériel présent dans l'établissement « Le Cellois » sera réalisé ;
- qu'à l'issue de cet inventaire, la valeur des biens concernés sera réexaminée afin de déterminer, le montant définitif des sommes dues par les repreneurs ;
- que le dossier sera de nouveau soumis au Conseil municipal à l'issue de cette procédure de réévaluation ;
- **prend acte** de la suspension provisoire des procédures de poursuite relatives au recouvrement des sommes concernées, décidée par Monsieur le Maire auprès du comptable public, dans l'attente du réexamen du dossier.

#### 2026\_05\_03 – Désignation d'un élu référent au comité de pilotage relatif à la police de publicité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de communes a demandé à chaque commune membre de désigner un représentant afin d'assurer la continuité des dossiers relatifs à la police de la publicité ;

Considérant la nécessité pour la commune de disposer d'un interlocuteur identifié auprès de la Communauté de communes pour les questions relatives aux enseignes, préenseignes et dispositifs publicitaires ;

Après en avoir délibéré,

- **désigne** Monsieur PEROT Yannick, maire pour représenter la commune auprès de la Communauté de communes pour le suivi des dossiers relatifs à la police de la publicité ;
- **charge** le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de communes.

#### 2026\_05\_04 – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n° 38 en date du 16 avril 2026 du conseil communautaire de la Communauté de communes Loches Sud Touraine portant création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ( CLECT) ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées ( CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que par une délibération n°38 en date du 16 avril 20256, le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Le maire propose de désigner M. PEROT Yannick comme représentant titulaire et M. JOLY Michel comme représentant suppléant de la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **désigne** M. PEROT Yannick comme représentant titulaire et M. JOLY Michel comme représentant suppléant de la commune au sein de la CLECT.

## 2026\_05\_05 – Attribution d'une subvention de fonctionnement au mouvement Vie Libre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association Vie Libre a déposé un dossier de demande de subvention accompagné du rapport moral 2025, postérieurement au vote du budget communal.

Considérant l'intérêt des actions menées par l'association ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'attribuer une subvention d'un montant de **150 euros** à l'association Vie Libre ;
- **précise** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget communal ;
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer le versement de cette subvention.

### Décisions : communications des décisions par M. le Maire dans le cadre de l'exercice de ses délégations.

M. le Maire, en vertu de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

#### 2026-020 en date du 05 mai 2026

- Signature d'un devis avec la SARL A2C-DIAGHABITAT pour la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique de la maison 4 rue du 11 novembre pour un montant de 133.33 € HT

#### 2026-021 en date du 05 mai 2026

- Signature d'un devis avec les Etablissements RICHARD pour le remplacement des lames de la tondeuse TORO pour un montant de 287.02 € HT

#### 2026-022 en date du 05 mai 2026

- Signature d'un devis avec la société POINT P pour le remplacement des bottes de sécurité des agents du service technique pour un montant de 111.40 € HT

#### 2026-023/024 en date du 06 mai 2026

- Signature de 2 devis avec la société VERNAT TP  
pour l'aménagement route de Chinon pour un montant de 23 335.16 € HT  
pour l'aménagement route de Chinon pour un montant de 4 816.70 € HT
- } La subvention accordée au titre des amendes de police est de : 16 211.64 euros

#### 2026-025 en date du 11 mai 2026

- Signature du devis de la Compagnie Des animaux bizarres et véhéments pour la représentation du spectacle « George Dandin » dans le cadre de la première tournée départementale du festival Conte d'été pour un montant de 1 100 € TTC

#### 2026-026 en date du 18 mai 2026

- Signature du devis de la société 2CBI pour la mise en place d'un switch ports pour la baie du serveur informatique pour un montant de 234 € HT

\*\*\*\*\*

### Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire :

- remercie Monsieur CHAMPIGNY Arnaud, conseiller municipal, pour son implication dans la plantation des fleurs au sein de la commune. Un inventaire des jardinières est prévu.
- informe le conseil qu'un spectacle de magie sera organisé au mois de décembre. Le projet est porté par l'association Envols des Chrysalides 37 (EDC37).

- le repas des personnels communaux est fixé au 09 juillet.
- rappelle les horaires d'été applicables au service technique. Ceux-ci sont mis en place pour la période estivale selon les modalités définies par la municipalité.
- informe le conseil municipal de son élection en qualité de vice-président au Syndicat de la Crosse de Descartes (SMAEP).

Monsieur PAGÉ Jean-Pierre, 3<sup>ème</sup> adjoint, demande :

- s'il serait possible d'installer une affiche d'information sur l'aire de camping-cars afin d'informer les campings-caristes des commerces et des services disponibles de la commune. La commission communication prend note de cette demande et en étudiera la faisabilité.
- s'il est prévu de mettre l'électricité aux sanitaires situés au plan d'eau. M. le Maire répond que les travaux sont actuellement en cours de réalisation.

Madame POISSON Emmanuelle, 2<sup>ème</sup> adjointe et Madame BALZEAU Fanny, conseillère municipale, membres de la commission d'informations indiquent que la feuille d'informations communales semestrielle « Grain de Celle » est en préparation. Des articles étant encore manquants, ils demandent aux élus de les transmettre rapidement afin de permettre sa finalisation.

Monsieur SCIPION Eric, conseiller municipal, demande quelles suites ont été données à la délibération relative à la Commission communale des impôts directs (CCID) adoptée lors de la précédente réunion du conseil municipal. M. le Maire répond qu'à ce jour, la commune n'a reçu aucun retour.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal le 24 juin 2026 à 20h00.

Rien de restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h10.

En mairie, le 01/06/2026

Le Maire  
M. PEROT Yannick



Secrétaire de séance  
M. SCIPION Eric

